

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 701**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement suivant :

- *Règlement numéro 701 décrétant une dépense de 2 014 969 \$ et un emprunt de 2 014 969 \$ pour des travaux de réfection des rues Édouard et d'une partie de Saint-Paul.*

Que ce règlement a franchi toutes les étapes requises par la loi et a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 18 décembre 2020.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés). Compte tenu des mesures sanitaires actuellement en vigueur, nous vous invitons à téléphoner au (819) 228-9437 avant de vous présenter à nos bureaux.

Que ce règlement entrera en vigueur ce 13^e jour du mois de janvier 2021, jour de sa publication.

Donné à Louiseville,
Ce 13^e jour du mois de janvier 2021

Maude-Andrée Pelletier
Greffière